



## DÉCISION N°44/2026

### OBJET : CONCLUSION D'UN CONTRAT DE CESSION ENTRE LA VILLE DE CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE ET L'ASSOCIATION IOUL MUSIQUE POUR LA REPRESENTATION D'UN SPECTACLE LORS DE LA FETE DES RHODODENDRONS

Madame le Maire de la Commune de Châteauneuf-sur-Loire,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23, et sa partie réglementaire,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal n° DEL-19-2026 en date du 21 mars 2026 portant délégation de pouvoirs donnés par le Conseil Municipal à Madame le Maire,

**Considérant** qu'en application du quatrième de cette délibération, Madame le Maire est autorisée à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 221 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et de 500 000 € HT pour les marchés de travaux, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**Vu** la proposition de contrat de cession du 19/03/2026 de l'association IOUL MUSIQUE pour la représentation du spectacle « l'Artiste en Accords / Itinéraire Bis » lors de la Fête des Rhododendrons le 23 mai 2026,

**Vu** les crédits inscrits au budget principal de l'exercice en cours.

### **DECIDE**

**Article 1** : de conclure avec l'association IOUL MUSIQUE, dont le siège social est situé 30 route de Juigné – 49130 Les Ponts de Cé représentée par Madame Fanny COLINEAU en qualité de présidente, un contrat de cession pour assurer la représentation du spectacle « l'Artiste en Accords / Itinéraire Bis » lors de la Fête des Rhododendrons le 23 mai 2026 de 11h30 à 13h30,

**Article 2** : Le montant de la prestation est fixé à 450 € ttc.

**Article 3** : de signer tous les documents se rapportant à ce contrat ainsi que les éventuelles modifications en cours d'exécution.

**Pour copie conforme.**

Fait à Châteauneuf-sur-Loire,

Le 23 avril deux mille vingt-six

Le Maire,

**Florence GALZIN**

Le Maire certifie, sous sa responsabilité,  
Le caractère exécutoire du présent acte.

Le Maire,

**Florence GALZIN**

Signé par :

Florence GALZIN

Date : 28/04/2026

Qualité : Maire